

Réunion du 30 novembre 2015

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

Etai
présents :

Monsieur Frédéric BIERRY, président

Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Olivier BITZ, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE VAN HECKE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL, secrétaires

Procurat
ion(s) :

Excusé(s) : Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Eric ELKOUBY, Madame Martine JUNG, Monsieur Serge OEHLER

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Marcel BAUER

N° CP/2015/560 - Protection de la nature - 2342
Participation aux Programmes Agro-Environnementaux et
Climatiques (PAEC) en Montagne Vosgienne par les opérateurs
en montagne et les PAEC du Département du Bas-Rhin sur les
Rieds

La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide :

- d'attribuer des subventions d'un montant maximum de 25 603.60 € à l'Agence de Services et de Paiement au bénéfice des exploitants agricoles signataires des MAEC « Pour une montagne vivante - partie Bruche – Villé » conclues en 2015,

- d'attribuer des subventions d'un montant maximum de 12 705.60 € à l'Agence de Service et de Paiement au bénéfice des exploitants agricoles signataires des MAEC « Parc Naturel Régional des Vosges du Nord » conclues en 2015,

- d'attribuer des subventions d'un montant maximum de 25 774.60 € à l'Agence de Service et de Paiement au bénéfice des exploitants agricoles signataires des MAEC « du ried de la Zorn » conclues en 2015,

- d'attribuer des subventions d'un montant maximum de 26 167.80 € à l'Agence de Service et de Paiement au bénéfice des exploitants agricoles signataires des MAEC « rieds de la Zembs, du Dachsbach et du Bruch de l'Andlau » conclues en 2015,

Conformément au règlement financier, les subventions seront versées à l'Agence de Service et de Paiement sur production des appels de fonds prévisionnels relatifs aux contrats MAEC pour la campagne 2015, certifiés par la Direction Départementale des Territoires.

- autorise son président à signer les conventions de gestion du FEADER (modèles annexés au présent rapport) à intervenir avec l'Agence de Service et de Paiement et la Région Alsace, conformément aux éléments de cadrage du Ministère de l'Agriculture.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20151130-lmc196962-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 02/12/15